

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010683 – AMR 41/036/01

Action complémentaire sur l'AU 233/99 (AMR 41/23/99 du 6 septembre 1999) et sa mise à jour (AMR 41/24/99 du 9 septembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

MEXIQUE

**Digna Ochoa y Plácido, avocate spécialisée dans la défense des droits humains
Les membres du PRODH, organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits fondamentaux**

Nouveaux noms : Pilar Noriega et Bárbara Zamora, deux avocates de renom ayant travaillé avec Digna Ochoa y Plácido

Londres, le 22 octobre 2001

Digna Ochoa y Plácido a été abattue. Son corps a été retrouvé le 19 octobre dans un cabinet d'avocats au cœur de la ville de Mexico. Les tueurs ont laissé une note dans laquelle ils menaçaient de mort les autres militants du *Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro-Juárez* (PRODH, Centre des droits humains Miguel Agustín Pro-Juárez) s'ils ne renonçaient pas à leur action en faveur des droits fondamentaux.

Digna Ochoa était une avocate de renom, spécialisée dans la défense des droits humains, qui avait reçu plusieurs récompenses internationales pour son action. Elle travaillait depuis de nombreuses années avec le PRODH sur des affaires de violations graves des droits humains impliquant des agents de l'État dont des membres des services du procureur général et des forces armées. Elle militait pour que les auteurs de ces violations soient démasqués et pour contraindre les autorités à les traduire en justice.

Le meurtre de Digna Ochoa a secoué toute la société mexicaine. Cela faisait plus de dix ans qu'un militant des droits humains d'envergure n'avait pas été assassiné en raison de son travail. L'équipe gouvernementale du président Fox, qui a pris ses fonctions à la fin de l'année 2000 après plus de soixante-dix ans de régime à parti unique, s'est engagée à mettre fin à l'impunité et à améliorer considérablement la situation des droits humains au Mexique. Le meurtre de Digna Ochoa et les menaces de mort qui l'ont accompagné montrent que les autorités n'ont pas réussi à mettre en place les changements promis. Des mesures doivent être immédiatement prises pour assurer la sécurité des personnes qui font tout pour promouvoir et protéger les droits humains ; il faut mettre fin à l'impunité et que les responsables gouvernementaux, à tous les niveaux, reconnaissent l'utilité du travail accompli par les défenseurs des droits humains et leur apportent leur soutien.

Il apparaît clairement que les responsables du meurtre de Digna Ochoa étaient convaincus qu'ils ne seraient jamais déférés à la justice. Cette impunité constitue une menace permanente pour ceux qui se consacrent à la promotion et à la défense des droits humains, que l'on veut réduire au silence et terroriser. Digna Ochoa faisait depuis des années l'objet de menaces, d'agressions et de manœuvres d'intimidation qui n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes dignes de ce nom. Amnesty International est convaincue que si les autorités mexicaines précédentes et actuelles avaient fait le nécessaire pour que des investigations exhaustives et indépendantes soient menées sur ces faits, la vie de Digna Ochoa aurait pu être épargnée.

Les services du procureur général sont chargés de toutes les enquêtes judiciaires au Mexique. Les enquêtes qu'ils ont menées sur la multitude de menaces et d'attaques dont Digna Ochoa avait fait l'objet se caractérisaient par leur lenteur et leur lourdeur anormales. Les autorités n'ont jamais fourni de protection policière à cette femme ni aux autres membres du PRODH ; elles n'ont pas déféré à la justice les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agressions et n'ont jamais fait clairement savoir que les attaques contre les défenseurs des droits humains ne seraient pas tolérées.

Les collègues de Digna Ochoa sont en grand danger. Pilar Noriega et Bárbara Zamora, deux avocates spécialisées dans la défense des droits humains qui travaillaient avec cette dernière sur des dossiers au premier plan de l'actualité, sont particulièrement en péril.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Digna Ochoa avait été menacée et attaquée à maintes reprises depuis 1995. En août 1999, deux hommes l'avaient fait monter de force dans un véhicule et l'avaient rouée de coups dans le ventre. Avant de la laisser partir, ils lui avaient dit qu'elle serait tuée si elle faisait état de cette attaque. Le mois suivant, le *Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro-Juárez* (PRODH, Centre des droits humains Miguel Agustín Pro-Juárez) avait reçu trois lettres contenant des menaces de mort accompagnées d'une des cartes de visite de Digna Ochoa y Plácido, qui lui avait été volée lors de son enlèvement.

Le 28 octobre 1999, trois hommes avaient pénétré dans le domicile de Digna Ochoa, lui avaient bandé les yeux et l'avaient interrogée pendant plusieurs heures sur les membres du PRODH et de groupes armés d'opposition opérant dans l'État de Guerrero et du Chiapas. Ils avaient attaché l'avocate sur son lit et avait fermé la porte de sa chambre à clé en ayant laissé une bouteille de

gaz ouverte à l'intérieur de la pièce. Digna Ochoa avait réussi à s'enfuir lorsqu'ils étaient partis. Cette nuit-là les bureaux du PRODH avaient été fouillés et une menace de mort avait de nouveau été laissée sur les lieux.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déplorez le fait que Digna Ochoa y Plácido ait été tuée le 19 octobre dans la ville de Mexico ;
- appelez les autorités à ouvrir dans les plus brefs délais une enquête exhaustive et indépendante sur cet homicide et à prendre des mesures pour veiller à ce que les éléments qui pourraient contribuer à identifier les responsables de ces agissements soient préservés ;
- dites-vous préoccupé par la sécurité de Pilar Noriega et Bárbara Zamora, membres du PRODH et avocates spécialisées dans la défense des droits humains qui travaillaient avec Digna Ochoa, et priez instamment les autorités de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur sécurité selon leurs propres désirs ;
- soulignez que la communauté internationale surveillera de près les progrès de l'enquête judiciaire sur l'homicide dont a été victime Digna Ochoa ; demandez-leur de veiller à ce que ces investigations soient menées dans le respect des normes internationales dans ce domaine, de rendre publics les résultats de ces investigations et de traduire en justice les personnes soupçonnées d'être responsables de cet homicide ; appelez également les autorités à prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux attaques et au harcèlement dont sont victimes les défenseurs des droits humains au Mexique ;
- rappelez aux autorités que la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1998, reconnaît la légitimité des activités menées par les défenseurs des droits humains et leur droit à mener ces dernières sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Président de la République :

Lic. Vicente Fox Quesada
Presidente de los Estados Unidos Mexicanos
Residencia Oficial de "Los Pinos"
Col. San Miguel Chapultepec
México D.F., C.P. 11850
Mexique

Télégrammes : Presidente, México D.F., Mexique

Fax : + 52 5522 4117 (confirmer au tél. : 5522 7600) / 5516 9537

Courrier électronique :

vicente@fox2000.org.mx ; presidencia@gob.mx

Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président de la République,

Procureur général de la République :

General Rafael Marcial Macedo de la Concha
Procurador General de la República
Procuraduría General de la República
Reforma Norte esq. Violeta 75
Col. Guerrero, Delegación Cuauhtémoc
México D.F., C.P. 06300
Mexique

Télégrammes : Procurador General, México D.F., Mexique

Fax : + 52 5 346 0983 / 626 4419 / 346 0906 / 626 4426 / 346 2776

Formule d'appel : *Estimado Procurador*, / Monsieur le Procureur général,

Procureur général du district fédéral de Mexico :

Mtro. Bernardo Bátiz Vázquez
Procurador General del Distrito Federal
Gabriel Hernández # 56, 5° piso,
Col. Doctores,
México D.F., CP 06720
Mexique

Fax : +52 5 345 5529

Télégrammes : Procurador General Justicia, DF, Mexique

Formule d'appel : *Sr. Procurador*, / *Estimado Procurador*

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Santiago Creel
Secretario de Gobernación
Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1^{er}. piso, Col. Juárez,
Delegación Cuauhtémoc
México D.F., C.P. 06600
Mexique

Télégrammes : Secretario de Gobernación, México D.F., Mexique

Fax : + 52 5 703 2171 / 546 5350 / 546 7388

Courriers électroniques : santiagocreel@compuserve.com
Formule d'appel : *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org
